

ASSOCIATION LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

51-61, rue de Narvik

BP 201

73 276 ALBERTVILLE Cedex

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

* RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS*

Michel DECARRE
Philippe RAYMOND

EXPERTS COMPTABLES
Inscrits au tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membres de la Compagnie Régionale de Chambéry

Association : LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

Siège social : 51- 61 rue de Narvik
BP 201
73276 ALBERTVILLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'association a entrepris la rénovation et l'agrandissement de la maison relais « le Clartan » située à Aiguebelle. Les travaux achevés sur 2009 ont été immobilisés pour un montant de 889 137 €.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et des informations fournies aux pages trois et cinq de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

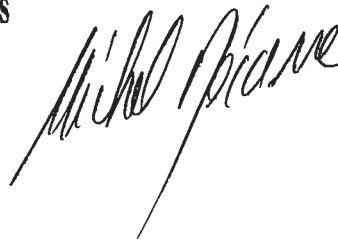
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 23 avril 2010

Pour la SARL « Cabinet Michel DECARRE et associés »
Michel DECARRE

Commissaire aux comptes
Cabinet Michel DECARRE et Associés
Expertise comptable
Commissariat aux comptes
13 Parc des Raisses
74940 ANNECY LE VIEUX
Tél. 04 50 27 77 63
RCS ANNECY B 400 294 062



13 parc des Raisses - 74940 ANNECY-LE-VIEUX – Tél : 04.50.27.77.63 – Fax : 04.50.23.33.80
E-Mail : michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com

SARL "Cabinet Michel DECARRE et associés" au capital de 7.622,45 € - N° Siret 400 294 062 00015
Code activité 741 C – RCS: Annecy B 400 294 062 - N° Identification TVA : FR 82 400 294 062

*** RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES***

Michel DECARRE
Philippe RAYMOND

EXPERTS COMPTABLES
Inscrits au tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes
COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membres de la Compagnie Régionale de Chambéry

Association : LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

Siège social : 51-61 rue de Narvik
BP 201 -
73276 ALBERTVILLE CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L.612-5 du Code de commerce qui sont intervenus au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

OPERATION REALISEE AVEC L'ASSOCIATION LA SASSON

Suivi administratif de votre association

La comptabilité, la gestion des paies et des autres travaux administratifs sont assurés par l'association la SASSON. Ces prestations ont donné lieu à une facturation forfaitaire de 1 350 € sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

A la clôture de l'exercice, le compte de tiers de l'association la SASSON était soldé.

Membres du conseil d'administration concernés par cette convention :

- Monsieur René ALBERT
- Monsieur Jean-Paul FELTZ-JUMELAIS

Fait à Annecy-le-Vieux, le 23 avril 2010

Pour la SARL « Cabinet Michel DECARRE et associés »

Michel DECARRE

Commissaire aux Comptes

Cabinet Michel DECARRE et Associés

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

13 Parc des Raisses

74940 ANNECY LE VIEUX

Tél. 04 50 27 77 63

RCS ANNECY B 400 294 062



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



13 parc des Raisses - 74940 ANNECY-LE-VIEUX – Tél : 04.50.27.77.63 – Fax : 04.50.23.33.80

E-Mail : michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com

SARL "Cabinet Michel DECARRE et associés" au capital de 7.622,45 € - N° Siret 400 294 062 00015
Code activité 741 C – RCS: Annecy B 400 294 062 - N° Identification TVA : FR 82 400 294 062

* COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009 *

Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

ACTIF	31-déc-09			31-déc-08
	Montant brut	Amort. & dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
- Terrains	100 278		100 278	100 278
- Constructions	4 396 914	467 501	3 929 413	3 218 895
- Installations techniques, matériel & out	42 869	40 915	1 954	-
- Autres immobilisations corporelles	153 234	100 330	52 904	57 297
- Immobilisations corporelles en cours			-	297 259
Immobilisations financières				
- Participations et créances rattachées à des participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	3 708		3 708	-
TOTAL I	4 697 003	608 745	4 088 258	3 673 730
Compte de liaison (1)	35		35	35
TOTAL II	35	-	35	35
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
- Matières premières et fournitures				
- Autres approvisionnements				
- En-cours de production (biens et services)				
- Produits intermédiaires et finis				
- Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes			-	
Créances (2)				
- Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 054		1 054	832
- Autres créances	287 235	37 758	249 477	279 618
Valeurs mobilières de placement	13 464		13 464	163 464
Disponibilités	440 532		440 532	283 944
Charges constatées d'avance	37 771		37 771	30 373
TOTAL III	780 057	37 758	742 298	758 231
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 477 095	646 504	4 830 593	4 431 996

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie concernés, pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services

(2) dont à moins d'un an. 288 289 €.

(3) dont créances mentionnées à l'article 314-96 du CASF

Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

PASSIF	31-déc-09	31-déc-08
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	47 336	47 336
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	748 301	427 168
Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Dons et legs		
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables	586 386	448 400
Réserves		
- Excédents affectés à l'investissement	198 194	198 194
- Réserves de compensation	112 887	89 659
- Réserve de trésorerie		
- Autres réserves	548 814	548 814
Report à nouveau		
- Report à nouveau	84 848	79 362
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification inopposables	9 739	5 942
- Résultat sous contrôle des tiers financeurs	518 639	17 402
- Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
- Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	141 987	554 242
- Subventions d'investissement (renouvelables)	71 689	78 205
Provisions réglementées		
- Couverture du besoin en fonds de roulement		
- Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Réserves des plus-values nettes d'actif		
- Droits de propriétaires		
TOTAL I	2 595 673	2 289 313
Compte de liaison		
TOTAL II	-	-
Provisions pour risques	30 000	30 000
Provisions pour charges	26 597	34 530
Fonds dédiés	68 469	34 937
TOTAL III	125 066	99 467
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 703 887	1 505 383
Emprunts et dettes financières divers (3)	2 905	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	18 765	14 862
Dettes sociales et fiscales	274 208	251 144
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97 442	255 942
Autres dettes (5)	12 646	15 885
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	2 109 852	2 043 217
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V	
TOTAL GENERAL	(I + II + III + IV + V)	4 431 996

(1) dont compte 1201 et 1291 : résultat sous contrôle de tiers financeurs

-153372,74

(2) dont concours bancaires courants et solde créditeurs de banques

0

(3) en particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissen

2905

(4) dont à plus d'un an 0 Dont à moins d'un an 18 765 €

(5) dont fonds des majeurs protégés

Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

COMPTE DE RESULTAT	31-déc-09	31-déc-08
CHARGES		
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures		
Services extérieurs et autres	204 127	223 131
Impôts, taxes et versements assimilés	97 557	96 034
Charges de personnel		
- Salaires et traitements	865 377	831 245
- Charges sociales	372 345	367 523
Dotations aux amortissements et provisions		
- Dotations aux amortissements des immobilisations	187 906	124 345
- Dotations aux amortissements des charges d'exploitation		
Dotations aux dépréciations et aux provisions		
- sur actifs circulant	18 058	19 701
- pour risques et charges d'exploitation	4 651	4 766
Autres charges	10 930	14 527
TOTAL I	1 760 950	1 681 272
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	31 008	51 484
Différences négatives de changes		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	31 008	51 484
Charges exceptionnelles		
- Sur opérations de gestion	748	11
- Exercice courant		
- Exercice antérieur		
- Sur opérations en capital		100 629
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
dotations sur autres provisions		
- engagements à réaliser sur ressources affectées	43 768	6 825
Impôts sur les sociétés		526
TOTAL III	44 516	107 991
TOTAL DES CHARGES	1 836 474	1 840 747
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	-	554 241
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 836 474	2 394 988

Association LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

COMPTE DE RESULTAT	31-déc-09	31-déc-08
PRODUITS		
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Productions vendues		
- Prestations de services	1 453	2 527
- Divers : participations des usagers	131 149	113 474
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	1 472 042	1 417 398
Subventions d'exploitations et participations	2 240	1 296
Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions	23 465	22 983
Transfert de charges	3 810	8 566
Autres produits	25 591	46 846
TOTAL I	1 659 751	1 613 090
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	1 782	3 168
Reprise de provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		35 345
TOTAL II	1 782	38 513
Produits exceptionnels		
- Sur opérations de gestion	161	
- Sur opérations de gestion sur exercices antérieurs	11 788	1 392
- Sur opérations en capital	6 516	721 516
- Reprise sur provisions		
reprise sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
reprise sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
reprise sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
reprise sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	14 491	20 477
Transfert de charges		
TOTAL III	32 955	743 385
TOTAL DES PRODUITS	1 694 488	2 394 988
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	141 987	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 836 474	2 394 988

ANNEXE ASSOCIATION LES FOYERS DE L'OISEAU BLEU

La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice de 12 mois clos le 31.12.2009 comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 4 830 593 euros et au compte de résultat qui se solde par un déficit net de 141 986.83 euros.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

PREMIERE PARTIE - REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 1 - REGLES ET PRINCIPES GENERAUX APPLIQUES :

Les comptes de l'exercice clos le 31.12.2009 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'Association a arrêté ses comptes en respectant :

- l'article 432-1 du PCG (règlement n°99-03 du CRC)
- adapté par le règlement n° 99-01 du CRC
- précisé par l'avis n°2007-04 du CNC du 04 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et 99-03 du CRC
- spécifié par l'arrêté du 12 décembre 2007 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- spécifié par l'arrêté du 22 décembre 2008 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

NOTE 2 - METHODES D'EVALUATION :

2.1 Actif immobilisé

La décomposition des actifs, des amortissements et des dépréciations a été effectuée en quatre composants.

L'Association est propriétaire de cinq tenements mobiliers :

Immeuble situé à Albertville rue Narvik dénommé « Le Rosalbert »

- Gros Œuvre	60% du bâtiment	amorti sur 40 ans
- Façades, menuiseries	20% du bâtiment	amorti sur 30 ans
- Électricité plomberie chauffage	10% du bâtiment	amorti sur 15 ans
- Agencements intérieurs extérieurs	10% du bâtiment	amorti sur 10 ans

Réaménagement des locaux « Rosalbert »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie,menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Albertville rue de Narvik dénommé « l'Albertin »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie,menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Albertville rue de Narvik « Siège-Services Généraux »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie,menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Albertville rue de la Combe de Savoie « CHU »

- Gros Œuvre, charpente, VRD		amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie,menuiserie, cloisons		amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Aiguebelle dénommé « le Clos Jean Samson »

Bâtiments Clos J. Samson acheté le 12/11/99		amorti sur 30 ans
---	--	-------------------

Sur les travaux de réfections (2003) selon les factures

- Maçonnerie & honoraire Architecte		amorti sur 25 ans
- Charpente & menuiserie extérieure		amorti sur 15 ans
- Électricité, plomberie, sanitaire		amorti sur 15 ans
- Plâtre, peinture & carrelage		amorti sur 10 ans
- Branchement gaz		amorti sur 10 ans

Immeuble situé à Aiguebelle dénommé « Maison Relais Le Clartan »

- Gros Œuvre, charpente, VRD	amorti sur 40 ans
- Electricité, chauffage, plomberie, menuiserie, cloisons	amorti sur 20 ans
- Agencements intérieurs et extérieurs	amorti sur 10 ans

L'Association a opté pour la méthode simplifiée " de réallocation des valeurs comptables".

Toutes les autres immobilisations corporelles ont été considérées comme non décomposables et leurs amortissements sont calculés sur leurs durées d'usage, assimilées donc à leurs durées d'utilisation.

L'amortissement économique des immobilisations est établi selon le mode linéaire.

Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Matériels et outillages	5 ans
Agencements	10 ans
Matériels de transport d'occasion	3 ans
Matériels de bureau	3 et 5 ans
Mobiliers	8 ans

2.2 Actif circulant :

Les autres éléments de l'actif circulant sont inscrits pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des provisions destinées à les ramener à leur valeur actuelle.

NOTE 3 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS – ENGAGEMENT HORS BILAN – AUTRES INFORMATIONS

3.1 Faits marquants de l'exercice :

Les nouveaux locaux « Maison Relais Le Clartan » ont été occupés à compter du mois de mai 2009. Ces travaux d'un montant de 889 137.64 euros ont été financés par :

- une subvention de la Région Rhône Alpes de 321 132.81 euros
- une subvention d'Etat de 137 985.71 euros non encore versée
- un emprunt de 235 000 euros auprès de la CDC
- le solde par l'affectation de la plus value du résultat DDASS 2008 (résultat sous contrôle de tiers financeurs non encore affecté).

3.2 Engagements pris en matière de retraite :

Ces engagements ont fait l'objet d'une provision depuis plusieurs années atténuant ainsi sur chaque exercice le problème de la pyramide des âges. Cette provision s'élève à 26 597.30 euros comprenant les charges patronales à hauteur de 54% . La méthode de calcul retenue est basée sur l'application de la convention collective du 31 octobre 1951.

3.3 Droit individuel à la formation :

Le volume d'heures de droit individuel à la formation des salariés représente 2 553 heures au 31 décembre 2009 Les heures utilisées pendant l'année 2009 sont de 0 heure.

3.4 Rémunérations des trois plus hauts « cadres dirigeants » (Décideurs) :

Selon l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et/ou salariés ainsi que leurs avantages en nature représentent 0 euros.

3.5 Hypothèques

Sur l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation de 1 494 000 euros, la Caisse de Garantie du Logement locatif social a une inscription hypothécaire légale en premier rang en date 21/12/2006 pour le montant total soit 1 494 000 Euros.

Sur l'emprunt Caisse des Dépôts et Consignation de 235 000 euros, la Caisse de Garantie du Logement locatif social a une inscription hypothécaire légale en premier rang en date 09/04/2009 pour le montant total soit 235 000 Euros.

3.6 Provisions pour risques et charges

Au 31 Décembre 2007 une provision pour litige salarial a été comptabilisée. Le jugement prud'hommal a débouté le salarié en janvier 2009, mais ce dernier a fait appel et nous avons donc conservé cette provision au 31 Décembre 2009, dans l'attente de la décision de la cour d'Appel qui devrait intervenir fin 2010.

NOTE 4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE AU 31/12/2009

Par divers courriers courant 2009, l'Association a sollicité la Direction des Services Fiscaux concernant les modalités d'imposition à la taxe sur la valeur ajoutée de l'opération de la Maison Relais « Le Clartan ».

En réponse en date du 26 mars 2010, la Direction des Services Fiscaux informent l'Association que compte tenu des augmentations de la surface supérieure à 10% de la SHON, les travaux n'entrent pas dans le cadre des dispositions de l'article 279-0 bis du Code Général des Impôts et devra déposer une déclaration de livraison à soi-même dans un délai de deux mois.

L'incidence du montant de la TVA s'élèverait à 89 679.83 euros qui devrait être neutrisée par la déclaration de livraison à soi-même.

**DEUXIEME PARTIE - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS
AU BILAN**

NOTE 5- ACTIF IMMOBILISE :

5.1 Valeurs Brutes :

5.1.2 Mouvements des postes de l'actif immobilisé :

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	3 801 351	895 897	3 954	4 693 294
Immobilisations financiers	0	3 708	0	3 708
Immobilisations en cours	297 259	0	297 259	0
	4 098 610	899 605	301 213	4 697 003

5.2 Amortissements :

5.2.1 Variations des amortissements :

Immob. Amortissables	Amortiss. au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Amortiss. sur sorties d'actif	Amortiss. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	424 793	187 906	3 954	608 745
Immobilisations financières				
	424 793	187 906	3 954	608 745

NOTE 6 - ACTIF CIRCULANT :**6.1 Etat des échéances des créances :**

Créances	Montant brut	A -1an	A +1an
Créances de l'actif immobilisé(1)	3 708		3 708
Créances de l'actif circulant :			
. clients et compte rattachés	1 054	1 054	
. autres créances	287 235	287 235	
Charges constatées d'avance	37 771	37 771	
TOTAL	329 768	326 060	

NOTE 7- TRESORERIE :

Les valeurs mobilières de placement sont constituées par

1 part cat. A du Crédit Coopératif	15,25	
15 parts sociales Crédit Mutuel	<u>15,00</u>	
Sicav & FCP		30,25
Sicav Association		13 433,45

13 463,70

Plus value latente non comptabilisée : 5 153,63 euros.

Les disponibilités sont constituées par :

Banques établissements	413 552,85
Banques association	21 251,60
Ccp	2 684,28
Caisse	<u>3 043,03</u>

Total 440 531,76

NOTE 8 - COMPTE DE REGULARISATION :**8.1 Charges constatées d'avance :**

*Fournitures Bureau	373,87
*Maintenance	734,50
*Abonnement	275,91
*Ass dommages Ouvrages Albertville	26 825,02
*Ass dommages Ouvrages MR	<u>9 561,99</u>

37 771,29

NOTE 9 - FONDS PROPRES

9.1 Fonds associatifs

Fonds associatif 47 335,66

9.2 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par Association sans droit de reprise

Au 31 décembre 2009, le compte 102.6 se compose de :

1026120 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes	300 000,00
1026120 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Mobilier 2007	67 168,04
1026121 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Le Clartan	300 000,00
1026121 Subvention d'investissement Région Rhône Alpes Mobilier 2009 Clartan	21 132,81
1026140 Subvention d'investissement Ville d'Albertville	60 000,00
	<u>748 300,85</u>

9.3 Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par Association avec droit de reprise sur 40 ans

1036000 Subvention d'investissement DDE	448 400,00
1036100 Subvention d'investissement DDE Le Clartan	<u>137 985,71</u>
	586 385,71

9.4 Réserves affectées à l'investissement

1068210 Excédent DDASS affecté à l'investissement	37 902,43
1068220 Excédent DVS HM affecté à l'investissement	<u>160 291,51</u>
	<u>198 193,94</u>

9.5 Réserve de compensation :

1068600 Réserve de compensation DVS HM	<u>112 887,34</u>
--	-------------------

9.6 Réserves

Réserves de résultats non conventionnées cumulées avant 1997	300 570,21
Réserves de résultats non conventionnées cumulées de 1997 à 2006	<u>248 244,07</u>
	<u>548 814,28</u>

9.7 Report à nouveau :

Le report à nouveau est constitué par :

1151000 Résultats 2008 sous contrôle de Tiers DVS HM	103 704,81
1151100 Excédent affecté à des mesures d'exploitation HM 2007	21 545,00
1151100 Excédent affecté à des mesures d'exploitation SSHM 2007	3 894,56
1151900 Résultats 2008 sous contrôle de Tiers DVS SSHM	-2 367,78
1151910 Résultats 2007 sous contrôle de Tiers DDASS	-60 586,94
1153000 Résultats 2008 sous contrôle de Tiers DDASS	<u>452 449,44</u>
	518 639,09
116000 Dépenses non opposables aux Tiers financeurs	<u>9 738,55</u>
HM 2007 7 065,55	
SSHM 2007 2 673,00	
1190000 Report à nouveau Association	<u>-84 847,81</u>

9.8 Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2009 soit 150 332,61 euros se décompose de la manière suivante :

Résultat DDASS	-169 137,32
Résultat DVS Hôtel Maternel	21 574,09
Résultat DVS Service Suite Hôtel Maternel	3 778,38
Résultat DDASS Maison Relais Le Clartan	-9 587,88
Résultat non conventionné	<u>11 385,91</u>
	<u>-141 986,83</u>

9.9 Subventions d'investissements affectés à des biens non renouvelables :

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Subventions pour Travaux Aiguebelle	80 504			80 504
Subventions pour achat Rosalbert	27 571			27 571
	108 075	0	0	108 075

9.10 Amortissements des subventions d'invest. affectés à des biens non renouvelables :

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Subventions pour Travaux Aiguebelle	23 667	5 615		29 282
Subventions pour achat Rosalbert	6 203	901		7 104
	29 870	6 516	0	36 386

NOTE 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

10.1 Provisions pour risques et charges

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Provisions Indemnités départ en retraite	34 530	4 651	12 583	26 598
Provision pour litige prud'hommal	30 000			30 000
	64 530	4 651	12 583	56 598

Une demande de dommages et intérêts portée par ce salarié devant le Conseil des Prud'hommes en 2007 s'élève à un total de 103 000 euros.

Une provision pour risques de 30 000 euros a été comptabilisée sur l'exercice 2007 afin de couvrir ce litige. Le salarié a été débouté de l'ensemble de ces demandes début 2009, mais il a fait appel de cette décision. En conséquence, la provision a été maintenue.

NOTE 11 - FONDS DEDIES

11.1 Détails des fonds dédiés

Nature des fonds	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Fonds dédiés subventions	27 395	43 768	14 491	56 672
Fonds dédiés RTT	11 797			11 797
	39 192	43 768	14 491	68 469

Il a été comptabilisé au 1er Janvier 2009 les résultats antérieurs de Moutiers et d'Aiguebelle de 2007 pour un montant de 4 255,22 € en fonds dédiés, débités des comptes 115 (Résultat en attente d'affectation)

NOTE 12 - DETTES :

12.1 Etat des échéances des dettes :

	Montant bruts	A - 1an	de 1 à 5 ans	A + 5ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit				
.à deux ans maximum à l' origine				
.à plus deux ans à l'origine	1 703 887	34 118	119 272	1 550 495
Emprunts et dettes financières divers	2 905		2 905	
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	18 765	18 765		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	97 442	97 442		
Dettes fiscales et sociales	274 208	274 208		
Autres dettes	12 646	12 646		
TOTAL	2 109 853	437 179	122 177	1 550 495

12.2 Détail des charges à payer :

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	16 939
Emprunts et dettes financiers divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 900
Dettes fiscales et sociales	117 383
Autres dettes	
TOTAL	144 221

Une provision pour congés à payer est incluse dans les dettes sociales pour un montant de 105 051,25 euros.

NOTE 13 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Néant

**TROISIEME PARTIE - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS
AU COMPTE DE RESULTAT**

NOTE 14 - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN SALAIRE :

	Effectifs salariés	Effectifs ETP
Cadres	5	4,18
Services généraux & administratifs	3	4,30
Moniteurs & Educateur Spécialisés	15	14,82
Auxiliaires Educatifs	11	9,06
	34	32,36

NOTE 15 - VENTILATION DES DOTATIONS :

Dotation globale DDASS	1 069 872
Subvention DDASS CHU Moutiers	12 858
Subvention DDASS Maison Relais	61 440
Subvention DASS Cosa	27 000
Dotation globale DVS SS HM	32 801
Facturations DVS Hôtel Maternel	209 819
Facturations DVS SS Hôtel Maternel	58 252
	1 472 042

NOTE 16 - VENTILATION DES SUBVENTIONS :

Subvention Justice	2 240
--------------------	-------

NOTE 17 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Reprise sur provision retraite	12 583
Reprise sur comptes Hébergés	10 882
	23 465

NOTE 18 - TRANSFERT DE CHARGES

Remboursements Hébergés	248
Remboursements assurances	3 562
	3 810

NOTE 19 - VENTILATION DES AUTRES PRODUITS

Solde Hébergés anciens	166
Ajustements divers	11
Remboursement IJSS & APICIL	14 392
Remboursement AGIRH	437
CNASEA	10 585
	25 591